

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DEVELOPER LD7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Révélateur

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652832
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Facilement inflammable	R11: Facilement inflammable.
Irritant	R36: Irritant pour les yeux.
	R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer som-

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

nolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 67-63-0 Propan-2-ol

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

Pictogrammes de danger :



Facilement
inflammable

Irritant

Phrase(s) R

: R11
R36
R67

Facilement inflammable.
Irritant pour les yeux.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer
sommolence et vertiges.

Phrase(s) S

: S16

S23

S24/25
S26

S36/37/39

S60

Conserver à l'écart de toute flamme ou
source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ne pas respirer les
gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
En cas de contact avec les yeux, laver
immédiatement et abondamment avec de
l'eau et consulter un spécialiste.
Porter un vêtement de protection appro-
prié, des gants et un appareil de protection
des yeux/du visage.
Éliminer le produit et son récipient comme
un déchet dangereux.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de solvants organiques.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregis- trement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	F; R11 Xi; R36	Flam. Liq. 2; H225	>= 65 - < 80

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

		R67	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	
Acétone	67-64-1 200-662-2 01-2119471330-49	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 3 - < 10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Protéger du gel.

Température de stockage : 5 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Révélateur

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			
Acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
	67-64-1	VME	500 ppm 1.210 mg/m ³	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	noir: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
	67-64-1	VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m ³	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	noir: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

DNEL/DMEL

Propan-2-ol

: Utilisation finale: DNEL, Utilisation industrielle, Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 888 mg/kg bw/d

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 500 mg/m³

Acétone

: Utilisation finale: DNEL, Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 1210 mg/m³

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 2420 mg/m³

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1210 mg/m³

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 186 mg/kg

PNEC

Propan-2-ol

: Eau douce

Valeur: 140,9 mg/L

Eau de mer

Valeur: 140,9 mg/L

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

Valeur: 2251 mg/L

Sédiment

Valeur: 552 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol

Valeur: 28 mg/kg

Acétone

: Eau douce

Valeur: 10,6 mg/L

Eau de mer

Valeur: 1,06 mg/L

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

Valeur: 100 mg/L

Sédiment d'eau douce

Valeur: 30,04 mg/kg poids sec (p.s.)

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

Sédiment marin
Valeur: 3,04 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol
Valeur: 29,5 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
A-P2
- Protection des mains : Gants en néoprène
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Protection des yeux (EN 166)
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas respirer les aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: suspension
Couleur	: blanc
Odeur	: d'alcool
Point d'éclair	: -18 °C
Point/intervalle d'ébullition	: < 60 °C
Densité	: 0,96 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Viscosité, dynamique	: 1 mPa*s

9.2 Autres informations

Explosibilité	: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils	: Valeur: 717 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	--

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts
Des bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale
Propan-2-ol : DL50: 5.840 mg/kg
Espèce: rat
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Acétone : DL50: 5.800 mg/kg
Espèce: rat
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation
Propan-2-ol : CL50: 30 mg/L
Durée d'exposition: 4 Heure
Espèce: rat

Acétone : CL50: env. 76 mg/L
Durée d'exposition: 4 Heure
Espèce: rat

Toxicité aiguë par voie cutanée
Propan-2-ol : DL50: 13.900 mg/kg
Espèce: lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

Acétone : DL50: > 158.000 mg/kg
Espèce: lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Acétone : Test de Ames
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Test de Ames
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 476

Génotoxicité in vivo

Acétone : test in vivo
Espèce: souris Oral(e)
négatif

Effets neurologiques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour les poissons

Propan-2-ol : CL50: 8.970 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Leuciscus idus(Ide)

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

	CL50: 9.640 mg/L Durée d'exposition: 96 Heure Espèce: Pimephales promelas
Acétone	: Essai en statique CL50: 5.540 mg/L Durée d'exposition: 96 Heure Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques Propan-2-ol	: CL50: 9.714 mg/L Durée d'exposition: 24 Heure Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Acétone	: Essai en statique CE50: 8.800 mg/L Durée d'exposition: 48 Heure Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
	Essai en dynamique NOEC: 2.212 mg/L Durée d'exposition: 28 j Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Toxicité pour les algues Propan-2-ol	: CE50: > 100 mg/L Durée d'exposition: 72 Heure Espèce: Scenedesmus subspicatus
Acétone	: Essai en statique NOEC: 430 mg/L Durée d'exposition: 96 Heure Espèce: Algues
	Essai en statique NOEC: 530 mg/L Durée d'exposition: 8 j Espèce: Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)
Toxicité pour les bactéries Propan-2-ol	: CI50: > 100 mg/L Espèce: Bactérie
Acétone	: Inhibition de la respiration .: 1.000 mg/L Durée d'exposition: 30 Minute Espèce: boue activée EC12

12.2 Persistance et dégradabilité

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU : 1993

Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Acétone, Propan-2-ol

Classe(s) de danger pour le transport : 3

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

Numéro d'identification du danger : 33
Quantité limitée emballage intérieur : 1,00 L
Quantité maximale : 30,00 KG
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)
Dangereux pour l'environnement : non

Prescription particulière 640D

IATA

Numéro ONU : 1993
Description des marchandises : Flammable liquid, n.o.s. Acetone, Propan-2-ol
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3

IATA_C

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d' emballage (LQ) : Y341
Quantité maximale : 60,00 L
Dangereux pour l'environnement : non

IATA_P

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d' emballage (LQ) : Y341
Quantité maximale : 5,00 L
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 1993
Description des marchandises : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. Acetone, Propan-2-ol
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
No EMS Numéro 1 : F-E
No EMS Numéro 2 : S-E
Polluant marin : non

"IMDG-Code segregation group not applicable".

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

RID

Numéro ONU	: 1993
Description des marchandises	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Acétone , Propan-2-ol
Classe(s) de danger pour le transport	: 3
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 33
Étiquettes	: 3
Quantité limitée emballage intérieur	: 1,00 L
Quantité maximale	: 30,00 KG
Dangereux pour l'environnement	: non

Prescription particulière 640D

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	: WGK 1 pollue faiblement l'eau VWVWS A4
Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	: Tableaux 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). : Tableaux 25: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline, des silicates cristallins, du graphite ou de la houille.
Autres réglementations	: Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

DEVELOPER LD7

Version: 2.1

Date de révision 10.04.2014

Date d'impression 10.04.2014

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.